

COMMUNIQUE DE PRESSE

19 MAI 2007

ALERTE DIOXINES !

HALTE A LA POLLUTION INDUSTRIELLE DE L'USINE S.N.R SUR LES COMMUNES DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES, SONCHAMP ET CLAIREFONTAINE (78), ET A SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES CONSEQUENCES SUR LA SANTE DES HABITANTS !

Triste exemple du mépris de l'environnement au quotidien !

D'abord de manière sauvage pendant 17 ans, puis par autorisation préfectorale en 1994 comme installation classée « Pour la protection de l'environnement », la SNR exploite une usine de **retraitement de déchets industriels d'aluminium**.

Située en lisière de la forêt de **RAMBOUILLET**, et en bordure de cultures agricoles sur la commune de Sonchamp, limitrophe de la commune de Saint Arnoult en Yvelines, cette usine n'a cessé et ne cesse depuis trente années de polluer l'air, les sols, voire l'eau, d'importuner les riverains par des nuisances sonores, et surtout olfactives. Plus grave, elle met leur santé en danger.

A la demande pressante et permanente depuis 13 ans d'associations locales, l'**ACURDI** et **Sonchamp Environnement**[®], l'Administration Préfectorale a pris successivement des arrêtés pour contraindre la SNR à réduire la pollution et les nuisances. Les résultats sont loin d'être ceux escomptés ; des fumées sauvages sont émises dans l'environnement sans contrôles, la DRIRE n'en faisant qu'à la cheminée et encore donnent-ils de mauvais résultats. A noter que l'Administration n'a jamais jugé nécessaire d'imposer à la S.N.R des mesures dans l'environnement.

Grâce au soutien et à l'aide financière de la commune de St Arnoult en Yvelines, les associations ont pu engager depuis fin 2006 des campagnes d'analyses réalisées par un laboratoire accrédité COFRAC et DAR.

Or, à ce jour, les résultats de nos analyses sont alarmants :

- Ils démontrent une concentration massive de dioxines et furanes dans le sol ; un échantillon prélevé dans la forêt à proximité de l'usine montre une concentration de 510 nanogrammes d'équivalent toxique par kilogramme de matériau (ng I-TEQ/kg). Ce résultat est au moins 8,5 fois supérieur à ce que l'on observe dans les zones industrielles françaises, et très nettement supérieur aux taux relevés près d'incinérateurs, dont certains ont fait l'objet de fermeture pour cause de dioxines. **Ici la zone n'a d'industrielle que le nom, nous sommes en zone rurale et résidentielle.** La présence de dioxines ne s'explique que par la combustion de produits qui n'ont rien à voir avec l'aluminium.
- Sur 36 points choisis sur les communes de Saint Arnoult en Yvelines, Sonchamp, Clairefontaine, et même Dourdan, ils démontrent la présence anormale dans les sols de nombreux métaux ; plus de 30 sont détectés, les plus importants sont dans l'ordre décroissant de concentration : Manganèse, Cuivre, Zinc, Plomb, Baryum, Strontium, Cobalt, Nickel et Vanadium.
- La répartition de ces métaux est directement corrélée à la carte des vents et centrée autour de l'usine S.N.R, ce qui est la signature d'un impact positif de cette usine sur

le milieu environnant. Les autres points de prélèvement, qui sont principalement dans les zones habitées, indiquent un impact important par aérosols et par retombées des poussières, même à de longues distances.

Compte tenu de ces résultats, les associations exigent en toute légitimité, un changement complet d'attitude de l'Administration, et la suspension de l'autorisation d'exploiter pour l'usine S.N.R.,

CECI EN APPLICATION ELEMENTAIRE DU PRINCIPE DE PRECAUTION.

A noter qu'au regard de taux de dioxines largement inférieurs, des installations ont fait l'objet d'une fermeture administrative définitive (Gilly-sur-Isère, Maincy, etc....).

Qui sommes-nous ?

- **ACURDI, association loi 1901, déclarée en 1994.**
- **Sonchamp Environnement (ou ADSSE), association loi de 1901, fondée en 1972 et agréée par arrêté préfectoral du 29/09/1978.**

Pour toutes informations : sonchamp.environnement@laposte.net

Pour de plus amples informations sur les dioxines, il y a de nombreux documents sur l'Internet.